

METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Date de convocation : 2 avril 2019

Vote(s) pour: 33 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 8 avril 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-04-08-BD-6:

Contribution financière à l'EPCC ESAL pour l'année 2019.

Rapporteur: Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,

Les Commissions entendues.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU les statuts de l'EPCC ESAL,

VU le Budget Primitif 2019 de l'ESAL approuvé par le Conseil d'Administration le 15 mars 2019, VU le Budget Primitif 2019 de Metz Métropole adopté par délibération du Conseil métropolitain du 18 mars 2019,

DECIDE d'attribuer à l'EPCC ESAL une contribution financière d'un montant de 1 912 020 € pour l'année 2019, les versements se feront sur demande de l'Etablissement et le solde sur demande de l'Etablissement accompagnée du Compte Administratif 2018 et du Compte-rendu d'activités 2018 de l'ESAL.

Pour extrait conforme Metz, le 9 avril 2019 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

Résumé de l'acte 057-200039865-20190408-04-2019-DB6-DE

Numéro de l'acte :

04-2019-DB6

Date de décision :

lundi 8 avril 2019

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Contribution financière à l'EPCC ESAL pour l'année

2019

Classification:

7.6 - Contributions budgetaires

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR reçu le :

09/04/2019

Numéro AR:

057-200039865-20190408-04-2019-DB6-DE

Document principal:

70 DE-6.pdf

Historique:

0/04/19 14:23	
0/04/19 14:23	Catherine DELLES
0/04/19 14:35	Catherine DELLES
0/04/19 14:40	n
0/04/19 14:41	
0/04/19 14:51	:u
0/04/19 14:51	:u